



Luxembourg, le 13 février 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant le « **Klimapakt fir Betriber** ».

Le « Klimapakt fir Betriber » est une initiative du gouvernement luxembourgeois, réalisé en collaboration avec la Klima-Agence et Luxinnovation, visant à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs efforts de décarbonation et de transition énergétique à travers une approche structurée et coordonnée facilitant le recours aux différents programmes, accompagnements et aides financières. Plus spécifiquement, il s'agit d'une plateforme d'orientation stratégique, lancée en janvier 2023, qui porte sur la recherche de solutions pertinentes et la mise en relation des entreprises avec des fournisseurs de solutions en matière de décarbonation et de transition écologique.

D'une part, la Klima-Agence, en tant que partenaire national en matière d'énergie et de climat, propose un catalogue de mesures standardisées prêtes à être appliquées par les PME, développe des outils facilitant la priorisation et la mise en œuvre de mesures en fonction des besoins des entreprises et met à disposition son expertise en matière de la transition énergétique et de protection de climat. Parallèlement, Luxinnovation, l'agence nationale de l'innovation, aide les PME à devenir plus durables et à réduire leur empreinte carbone grâce au programme « Fit 4 Sustainability » offrant des aides financières et des projets pilotes visant le développement de solutions durables pour des groupes d'entreprises dans des zones d'activité ou selon le type de métier.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part des Ministres :

- 1) **Messieurs les Ministres peuvent-ils fournir un premier bilan du « Klimapakt fir Betriber » après un an de mise en œuvre, comprenant notamment**
 - le nombre d'entreprises engagées ;
 - les secteurs d'activités atteints ;
 - et les principaux défis rencontrés, ainsi que les mesures prises pour y remédier ?
- 2) **Existe-t-il des critères de performance permettant d'évaluer l'efficacité et l'impact du programme ? Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions tirées ? Dans la négative, est-ce que l'élaboration d'indicateurs clés de performance est envisagée ?**
- 3) **En général, quelles sont les différentes pistes de développement envisagées pour le « Klimapakt fir Betriber » ?**
- 4) **Messieurs les Ministres envisagent-ils la mise en place d'un système de certifications des entreprises, semblable à celui existant dans le Pacte Climat pour les communes ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Welfring', written in a cursive style.

Joëlle WELFRING
Députée



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et de Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, à la question parlementaire n°326 du 13 février 2024 de Madame la députée Joëlle Welfring au sujet du Klimapakt fir Betriber

« Klimapakt fir Betriber » (KPB) est une initiative gouvernementale lancée en janvier 2023 avec l'objectif de développer, structurer et coordonner l'offre en matière d'accompagnement et de soutien des entreprises en matière de transition énergétique et de décarbonation. La simplification des démarches et des mesures concrètes facilement accessibles aux entreprises sont au cœur de l'initiative. Au-delà des ministères ayant la tutelle de l'initiative, le suivi des travaux est assuré par un comité de pilotage regroupant les acteurs institutionnels des secteurs concernés.

Pour faciliter l'accès, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), à l'ensemble des ressources disponibles en matière de transition énergétique et de décarbonation, le catalogue harmonisé du KPB (<https://www.klimapaktfirbetriber.lu/mesures/>) propose des mesures concrètes en détaillant, étape par étape, leur mise en œuvre pratique, l'accompagnement proposé et les aides financières. Ce catalogue permet d'assurer la gestion de qualité des différents prestataires accompagnant les entreprises dans la planification et l'exécution des mesures adaptées à leurs cas de figure.

Le développement des mesures standardisées est basé sur les compétences des deux agences qui gèrent le programme :

- Klima-Agence développe les contenus techniques, optimise le phasage du projet et coordonne la validation à travers les partenaires du KPB.
- Luxinnovation vérifie l'éligibilité des mesures pour les différents outils de financement étatique. En tant qu'agence de l'innovation, elle développe des mesures techniques ciblées par secteur, avec un focus sur l'innovation.

Le KPB et les instruments qu'il regroupe, dont les programmes « Fit 4 Sustainability », « SME Packages Sustainability » et « Aide temporaire impact environnemental », visent tous les secteurs d'activité. Les mesures standardisées transversales ont été priorisées, afin d'atteindre un grand nombre d'entreprises dès le lancement de l'initiative. Des mesures techniques ciblées viseront désormais les besoins de certains secteurs clés, notamment les entreprises du secteur artisanal et les secteurs du commerce et de l'horeca.

Le lien avec le secteur communal, notamment à travers le Pacte Climat pour communes géré par Klima-Agence, est un levier pour mettre davantage l'accent sur les PME. Les premiers évènements régionaux organisés en 2023 ont montré le vif intérêt des entreprises pour des démarches pratiques permettant un échange direct avec les acteurs clé, mais aussi l'intérêt des communes et des syndicats intercommunaux pour renforcer les liens avec les entreprises sur leur territoire. Dans ce sens, l'initiative prévoit des éléments complémentaires pour un accès décentralisée encore plus poussée.

Au niveau des activités de lancement de l'initiative en 2023, 18 mesures standardisées, ainsi qu'une première sélection de cas pratiques (best practices) ont été mises en ligne, environ 180 entreprises ont participé activement aux roadshows de lancement avec six séances régionales à travers le pays en 2023.



Depuis le lancement du KPB, 91 entreprises ont eu recours aux services d'accompagnement de Luxinnovation dans le cadre de projets de durabilité envisagés. 29 entreprises (dont 18 PME) ont eu recours à cet accompagnement pour le programme « Fit4Sustainability » alors que 62 entreprises (dont 38 PME) ont eu recours à cet accompagnement pour les aides à l'investissement en faveur de la protection de l'environnement.

Le ministère de l'Économie compte, pour l'année 2023 :

- 19 demandes formelles pour le programme « Fit4Sustainability » ;
- un total général de 258 demandes au titre de la loi modifiée du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aide à la protection de l'environnement ;
- 16 aides accordées au titre du « SME package Sustainability » ;
- 22 aides accordées au titre de l'«Aide temporaire impact environnemental ».

Les pistes de développement futur sont les suivantes :

- Développement et réalisation de formats d'échanges régionaux supplémentaires en collaboration étroite avec le secteur communal, les acteurs professionnels ainsi que les institutions proposant des offres d'accompagnement pour les entreprises en matière de décarbonation et de transition énergétique ;
- Développement du réseau de conseillers KPB ;
- Extension de l'offre d'accompagnement sur le terrain notamment avec des conseillers spécialisés pour le secteur de l'artisanat, du commerce et de l'horeca ;
- Développement continu de mesures supplémentaires et élargissement des thématiques abordées par le catalogue de mesures (<https://www.klimapaktfirbetriber.lu/mesures/>) ;
- Développement des cas pratiques avec les entreprises et partage des bonnes pratiques (<https://www.klimapaktfirbetriber.lu/cas-pratiques/>) ;
- Développement d'outils d'accompagnement et de monitoring complémentaires permettant aux entreprises un monitoring dans le temps par rapport aux indicateurs les plus pertinents (p. ex. : consommation d'énergie) ;
- Développement d'une approche allant vers un engagement volontaire des entreprises avec la définition d'objectifs spécifiques par entreprise et un suivi et une évaluation des résultats sur base d'indicateurs clés. Une certification des entreprises dans ce contexte est actuellement analysée et envisagée à moyen terme.

Luxembourg, le 14/03/2024

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,

(s.) Lex Delles